



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n°2022/121/DRP/SIR

A R R E T E

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DEYVILLERS,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, n°2022/6603/DAJA du 7 mars 2022 portant délégation de signature ;

Considérant que les travaux de chaussée sur la RD 420 communes de DEYVILLERS, LONGCHAMP et AYDOILLES nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors et en agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1. - A compter du 18/05/2022 et jusqu'à la fin des travaux, dont la durée est évaluée à 6 jours, la circulation de tous les véhicules sera interdite sauf riverains sur la RD 420 entre les PR 7+300 et PR 10+050, sur le territoire des communes de DEYVILLERS, LONGCHAMP et AYDOILLES.
La circulation sera rétablie chaque fin de semaine.

L'itinéraire de déviation empruntera les voies suivantes :

Dans le sens DEYVILLERS vers AYDOILLES

Du carrefour RD 420 / RD 11 :

- RD 11 jusqu'au carrefour avec la RD159 à CHENIMENIL
- RD 159 jusqu'au carrefour avec la RD 420 à AYDOILLES, via CHARMOIS DEVANT BRUYERES
- RD 420

et vice versa dans l'autre sens.

ARTICLE 2. - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins du Service Unité Territoriale.

ARTICLE 3. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans les communes de DEYVILLERS, LONGCHAMP et AYDOILLES.

ARTICLE 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le Général commandant l'Etat-major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- M. le Responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- Mme et MM. les Maires des Communes de DEYVILLERS, LONGCHAMP et AYDOILLES
- Mmes et MM. les Conseillers Départementaux des Cantons de EPINAL-2 et BRUYERES,
- M. le Chef de Service de l'unité Territoriale.

A DEYVILLERS,
Le Maire
Bruno CHEVRIER



A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges
et par délégation,

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

